



Paris, le 6 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous l'impulsion de Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, David GORDON-KRIEF, Président de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) et Christian CHARPY, Directeur Général de Pôle emploi, ont signé ce jour un accord cadre national visant à mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises libérales, tout en participant à la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi.

Par cet accord, l'UNAPL et Pôle emploi s'engagent à développer l'échange d'informations ; à promouvoir les métiers et les emplois du secteur des professions libérales ; à fiabiliser et satisfaire les besoins en recrutement en agissant contre l'exclusion professionnelle et en facilitant l'accès à des profils diversifiés en termes d'âge, de formation et d'expérience ; à contribuer à la sécurisation des parcours professionnels ; ainsi qu'à faciliter la création et reprise d'entreprise.

Cet accord qui prévoit des déclinaisons locales s'inscrit parfaitement dans une politique pour l'emploi au plus près du terrain, encouragée par Xavier BERTRAND.

Le Ministre a également salué l'engagement des parties prenantes pour développer les formations en alternance en rappelant que cela était la meilleure garantie pour adapter les compétences des salariés aux besoins des entreprises.

Pour Xavier BERTRAND la signature de cet accord, qui concrétise les collaborations entre l'UNAPL et Pôle emploi, marque une étape importante dans la démarche entreprise par l'Etat avec l'UNAPL pour dynamiser les ressources humaines dans le secteur libéral.

Contact Service de Presse – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : 01 44 38 22 03

secretariat.communication@cab.travail-sante.gouv.fr